



Déclaration liminaire SNPAM-CGT CAP IAM 24 juin 2016

Madame la Présidente de la commission administrative
paritaire des Inspecteurs des Affaires maritimes

Hier, différentes organisations ont tenu à manifester contre la loi « travail », malgré les injonctions du gouvernement. Le 28 juin prochain, d'autres manifestations sont prévues. Dans un mouvement intersyndical, curieusement seule la CGT est accusée d'atteinte à l'ordre public. Tous les salariés du secteur privé ou public se sentent concernés et en grand danger.

Au sein de notre ministère, les différents services réagissent fortement face au rouleau compresseur des réformes successives qui ne cessent de dégrader les conditions de travail.

Depuis plusieurs mois, il y a un avis de tempête, hier dans les services de la future AFB, aujourd'hui à Météo-France. Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT, SNITM-FO déposent un préavis de grève de 2 semaines consécutives.

A l'instar de ces services, le SNPAM-CGT dénonce les non-dits de l'administration sur le devenir des métiers liés au domaine maritime, impactant les agents relevant de ces missions, toutes catégories confondues. L'absence de communication et d'information sur le devenir du corps des IAM, l'impact négatif sur les perspectives de déroulement de carrière des catégories B et C... engendrent un mal être des agents. Il ne s'agit pas de violence directe, mais les effets induits ont le même résultat, avec des effets négatifs sur la qualité du service rendu, les missions de service public, la dévalorisation des agents, la baisse des rémunérations liées au RIFSEEP, la réduction des possibilités de mobilité (cotation des postes, zone de RZGE, passage de 3 à 2 cycles...), l'absence de recrutement, la réduction des effectifs....

Le SNPAM-CGT s'est toujours inscrit dans les causes justes de la défense des agents, et a porté les différents dossiers revendicatifs avec vigueur. Elle participe activement aux réunions du dialogue social mis en place par vos services et tentent de faire entendre sa voix. Aux résultats de cet exercice, sur un dossier en particulier, il semble que nous ne soyons pas entendus sur le dossier « arlésienne » de l'intégration des IAM. Rien ne se concrétise malgré notre activisme, et ce, depuis plusieurs années, malgré les promesses récurrentes des différents responsables. Vous comprendrez que nous n'ayons plus confiance dans ces effets d'annonce et ces promesses sans cesse remises aux calendes grecques.

En février dernier, un énième engagement a été pris par vos services annonçant une finalisation certaine, car imposée par la DGAFP, au 01/01/2017. Depuis février dernier, plus aucune information ne transpire de la DRH sur ce sujet. La prise de position violente du syndicat FO, lors de cette réunion vous a visiblement ébranlé. Il semble que depuis vous n'entendiez plus qu'une seule voix. Le SNPAM-CGT refuse cette exclusion de par sa légitimité à défendre les IAM. Nous sommes deux syndicats représentatifs au sein du ministère, solidaires sur la majorité des sujets.

Cette manipulation est tellement éculée : « diviser pour mieux régner » que nous ne nous laisserons pas prendre dans ce piège. En effet, faire croire que l'introduction d'une diversité de pensée pourrait avoir un effet négatif sur la gestion du corps des ITPE à moins de 2 ans des élections des nouveaux membres des instances paritaires est réellement une grosse ficelle. La mayonnaise pourrait peut-être prendre dans un moment où de grandes réformes se mettent en place rendant l'avenir incertain pour des ingénieurs en perte de reconnaissance en lien avec une remise en cause de leurs missions, qui pourrait conduire à des baisses d'effectifs drastiques.

Est-ce vraiment raisonnable de faire croire que l'introduction de 110 inspecteurs des affaires maritimes dans le corps de 5600 ITPE pourrait mettre en danger ce même corps ?

Nous ne souhaitons pas entrer dans cette polémique, seul l'intérêt des agents compte. De fait, c'est une réelle difficulté pour vous, Administration. Vous avez obligation de faire aboutir ce dossier, et dans des conditions acceptables pour chacun. La minorité ne peut toujours être sacrifiée au nombre, notamment lorsqu'il y a des règles statutaires qui permettent de trancher objectivement la question. Le point d'achoppement de la légitimité de la représentativité des membres de la CAP du corps d'origine (IAM) qui est de plein droit au sein de la CAP du corps d'accueil (ITPE) ne devrait pas être un obstacle. Le SNPAM-CGT refuse d'entendre que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Nous compatissons aux difficultés rencontrées par nos collègues ITPE. Néanmoins, c'est le lot commun de l'ensemble des agents de ce ministère, toutes catégories confondues : perte de missions, difficultés à se repositionner sur des compétences initiales, nécessité de trouver des débouchés dans un ministère originellement technique et qui a perdu beaucoup de ces mêmes compétences.

Les éléments évoqués ci-dessus, ne seraient-ils pas l'arbre qui cache la forêt ? L'administration ne voudrait-elle pas faire diversion, alors qu'elle n'a toujours pas de réponse à sa demande de dérogation définitive au RIFSEEP pour les corps techniques ? Que les OS demandent une révision du statut des ITPE, ...N'y a-t-il pas plutôt la volonté à masquer le risque de ne pas pouvoir répondre positivement à nombre de revendications, à assurer en passant au RIFSEEP le paiement de l'année N-1 de primes, compte-tenu des réductions budgétaires ? Le malaise est certain et le mécontentement grandissant.

Dans ce contexte plus que difficile, tant pour les agents qui subissent que pour les services de ressources humaines qui doivent mettre des mesures contraignantes en place, la DRH tente de trouver quelques points de réponses positives aux exigences légitimes d'un corps dans un contexte de réduction de mission, induisant pour les agents une souffrance face à cet avenir incertain. Ainsi, pour l'Administration, l'enjeu est de ne pas exacerber les tensions pour prévenir les possibles mouvements revendicatifs qui pourraient émerger et remettre en cause son autorité... On comprend que 192 IAM, même en état de rébellion, ne pèsent pas bien lourd dans la balance. La DRH doit simplement respecter les droits inscrits dans le statut de la Fonction Publique.

Notre courrier de début juin, sollicitant un rendez-vous auprès de Madame la Directrice des ressources humaines est resté sans réponse.

Cette fin de non-recevoir confirme soit votre désintérêt, soit votre embarras à répondre sur ce sujet, qui, s'il n'est pas traité en 2017, exclut les agents des réformes en cours (PPCR, refonte du corps des ITPE...),.

Nous ne voulons plus d' « à peu près », mais des réponses précises sur :

- le calendrier détaillé de la mise en œuvre de l'intégration des IAM
- le projet de décret modifié, selon les observations unanimes des OS IAM en réunion de février dernier
- la liste stabilisée des IAM
- le pourquoi du non recrutement d'IAM, y compris en interne, alors que cette année pour la 4ème consécutive, il y a plus de 15 recrutements d'administrateurs des affaires maritimes ?
- l'absence d'examen professionnel organisé pour le 2ème grade au titre de 2017 ?
- la sécurisation des métiers liés au maritime.

Le SNPAM CGT met à profit cette interpellation pour remercier les agents de MGS3 très sollicités, pour leur disponibilité à travailler, à trouver des solutions pour résoudre les problématiques individuelles.

Nous vous remercions pour votre écoute et surtout vos réponses

Les représentants SNPAM-CGT à la CAP IAM

Marion FIELBARD

Rémi LEMAITRE

Jacques DUCHE

Sylvain PELEGRIN